

Communiqué de presse du 25 octobre 2012

**L'UMP l'a rêvé, le PS l'a fait !**

Ainsi donc, un accord est trouvé entre les médecins spécialistes d'organes et la Caisse nationale d'assurance maladie. Il entérine une médecine à deux vitesses.

Le gouvernement capitule et accepte un prix de consultation et d'actes (interventions...) chez les spécialistes de secteur 2 (40 % des spécialistes) à 2,5 fois la base du tarif remboursable (pour une consultation : 70 € au lieu de 28 €). Pour faire croire que c'est un accord de progrès, la CNAM propose un "contrat d'accès aux soins" pour les médecins qui, en échange d'une prise en charge de leurs cotisations sociales, accepteraient de ne pas faire de dépassement pour les bénéficiaires de "l'accès à la complémentaire santé" et de ne faire payer que le double du prix des actes aux autres !!!!

Les consultations, au delà de 70 €, ne seront considérées comme abusives que si elles sont répétitives. De plus, de nombreux critères spécifiques sont prévus pour analyser le caractère abusif. De toute façon, ce sont les médecins qui jugeront les autres médecins, au sein d'une procédure si compliquée que l'on peut, sans risque, parier aujourd'hui que les sanctions ne tomberont qu'aux calendes grecques.

Et pour arracher l'accord des médecins généralistes, ceux-ci auront des clopinettes et un "forfait médecin traitant" de 5 €. On n'est même pas à la hauteur du "forfait médecin référent" qui avait été supprimé sous la droite, sous la pression des syndicats de spécialistes, alors qu'il réalisait un autre mode de rémunération des médecins que le paiement à l'acte, ce qui serait une mesure urgente pour reconnaître le rôle de coordination et de prévention des médecins de premier recours.

**Cet accord est un affront aux valeurs de la médecine.** Le gouvernement se gargarise avec le mot justice, mais il accepte un accord qui confirme un système qui réalise l'exclusion des soins. Il a tout fait pour que le débat ne sorte pas du huis clos entre médecins, direction de l'assurance maladie et complémentaires santé. A quoi et à qui sert alors d'avoir une majorité parlementaire de gauche?

- **Nous exigeons que la question des dépassements d'honoraires fasse l'objet d'un débat public**
- **Nous exigeons une refonte complète des modes de rémunérations des médecins**
- **Nous exigeons, à l'heure où le gouvernement demande des sacrifices au pays, que les dépassements d'honoraires soient abolis**

**Contacts :**

Didier Ménard : 06 07 16 57 78